

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École alternative des Cheminots

Vous êtes convoqués à une séance du conseil d'établissement

Le mercredi 4 octobre 2022 à 19 h

À l'école alternative des Cheminots

ORDRE DU JOUR

Secrétariat : _____

Présences :

Absences :

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

71. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. 1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Vérification du quorum, art. 61

6.1 Le quorum (comporte deux parties) :

Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (art. 61 L.I.P.).

Le quorum comporte deux parties :

- Majorité des membres (moitié + un) dont
- Moitié des représentants des parents

3. Mot de la direction

Bienvenue à cette grande année d'actualisation du projet éducatif. Cette année nous analyserons où nous en sommes et nous nous engagerons à amener les élèves et la communauté encore plus loin.

Pour votre information, le taux de participation à la première assemblée générale des parents obligatoire fut de :

139 familles sur 190 étaient représentées : Un taux de présence de 73%

•En adaptation scolaire, 3 familles sur 27 étaient représentées : 11%

•À l'alternatif, 133 familles sur 159 étaient représentées : 83,6%

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

5. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2022 et du 20 septembre 2022 (art.69)

6. Parole au public

7. Nomination à la présidence du conseil pour 2022-2023

8. Nomination à la vice-présidence du conseil pour 2022-2023

9. Correspondance du conseil

10. Mot du représentant au comité de parents

11. Répertoire des membres du conseil d'établissement 2021-2022

Ève Delisle : 2^e année

Olivier Dupras: 2^e année

Marie-Chantale Da Prato AN 1

Frédéric Brophy AN 1

Pierre-Marc Allaire Daly AN 1

Karine Poirier-Fex AN 1

12. Révision des règles de régie interne 2022-2023

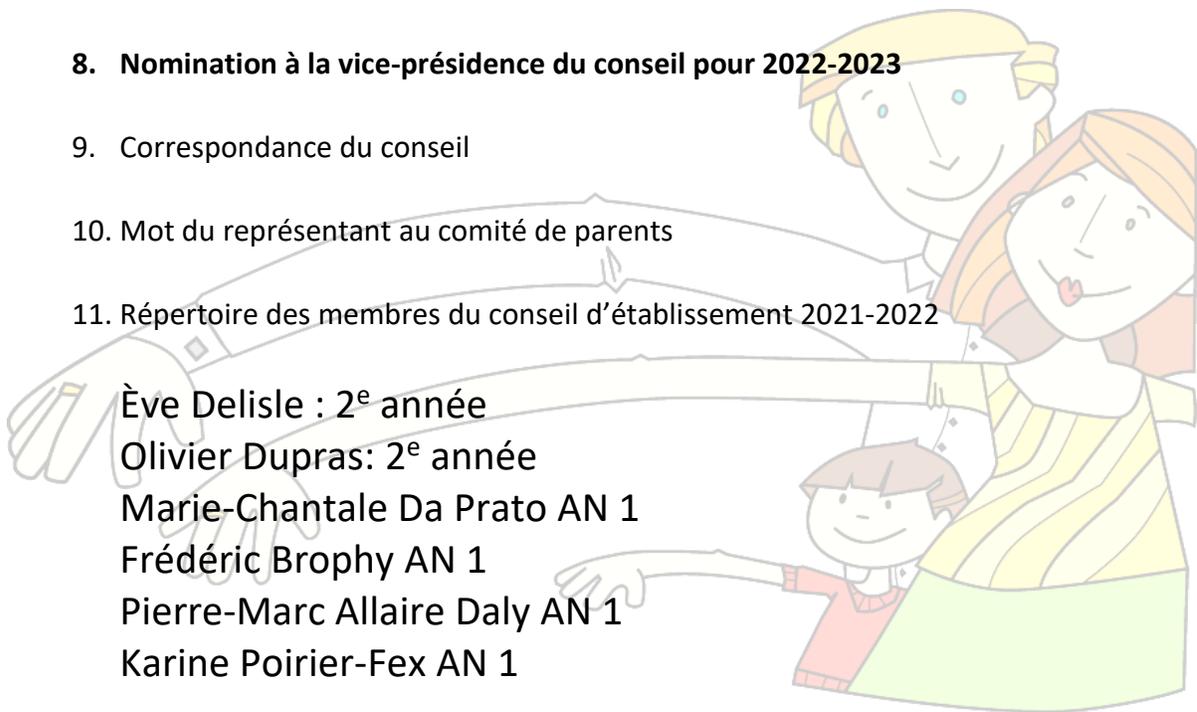
13. Date des rencontres pour l'année scolaire 2022-2023

14. Le projet éducatif 2022-2023

Le comité du projet éducatif est formé de membres du personnel de l'école
Des rencontres sont prévus à l'horaire toute l'année selon des échéances définis
par le centre de services.

La rencontre 2 a eu lieu cette semaine et la décision de conserver les 4 valeurs
ainsi que le libellé de la mission et de vision a fait consensus.

Le comité a tout de même mentionné que nos valeurs ont besoin de transpirer des



actions de tous à l'école. Nous remarquons que la savoir être est un défi présentement.

15. Offre de services de la police Roussillon pour nos élèves : les enseignants ont eu l'information et reviendront à madame Lamarche pour les sujets choisis afin qu'elle réserve des dates avec l'agente aux relations
16. Pratique incendie : elle a eu lieu la semaine dernière, belle réussite pour la vitesse de sortie. Les grands doivent travailler la prise de présence rapide.
17. Mot des enseignants : sorties éducatives art.87 (approbation)
18. Mot du service de garde et du personnel de soutien
19. Mot des professionnelles
20. Information volet alternatif :
21. Varia : présentation du rapport annuel
22. Levée de l'assemblée

Caroline Lamarche
Directrice

Président

